Ministère de l'Economie Office de la propriété intellectuelle

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE PROTECTION POUR MEDICAMENT

Règlement (CE) No 469/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments

Date de dépôt du certificat complémentaire : 20.10.2015

Date de délivrance du certificat complémentaire : 21.12.2015

Numéro du certificat complémentaire : 92853

Titre du certificat complémentaire : Combinaison de rilpivirine ou une forme thérapeutique

équivalente qui en dérive telle que protégée par le brevet de base, tel qu'un

sel pharmaceutiquement acceptable de rilpivirine, incluant le sel

chlorhydrate de rilpivirine et l'emtricitabine

Titulaire: Janssen Sciences Ireland UC

Eastgate Village, Eastgate Little Island, County Cork (IE)

Date de dépôt et Numéro du brevet de base: 03.09.2004 EP 1663240

Titre du brevet de base : COMBINAISON D'UN INHIBITEUR NON-NUCLEOSIDIQUE DE LA TRANSCRIPTASE INVERSE (NNRTI) CONTENANT UNE

PYRIMIDINE AVEC UN INHIBITEUR NUCLEOSIDIQUE DE LA

TRANSCRIPTASE INVERSE (NRTI)

Date de première autorisation de mise sur le marché dans la communauté :28.11.2011

Ce certificat prendra effet à l'expiration du brevet de base.

Vu l'article 13 du règlement (CE) No 469/2009, le certificat complémentaire de protection viendra à terme le **28.11.2026**

Mandataire: OFFICE FREYLINGER S.A.

234, ROUTE D'ARLON 8001 STRASSEN (LU)

Pour le Ministre de l'Economie,

Lex Kaufhold Chargé de direction Office de la propriété intellectuelle